



Les sites archéologiques immergés risquent de plus en plus d'être endommagés par des plongeurs inexpérimentés ou inconscients. Pour faire en sorte que, partout dans le monde, les plongeurs individuels respectent le patrimoine subaquatique, il est impératif de promouvoir ce code de déontologie afin d'établir une norme commune.

Le Code de déontologie de l'UNESCO pour la plongée sur les sites archéologiques immergés est endossé par les Etats parties à la Convention de 2001 ainsi que par le Conseil consultatif scientifique et technique de la Convention de 2001.

Code de déontologie de l'UNESCO pour la plongée sur les sites archéologiques immergés.

	Règle	Explication
1.	Protégez le patrimoine culturel subaquatique pour les générations futures.	On entend par patrimoine culturel subaquatique toutes les traces d'existence humaine, ayant un intérêt culturel, historique ou archéologique, immergées. Au fil des siècles, des milliers de navires, des villes entières et même des paysages ont été engloutis par les flots. Ces vestiges constituent un précieux patrimoine qui doit être protégé.
2.	Ne touchez pas les épaves et les vestiges engloutis.	L'endroit où repose une épave ou une ruine subaquatique a une importance historique. Lorsque des objets ou tout autre type de vestiges sont déplacés sans que ces informations soient enregistrées par des scientifiques, ils sont sortis de leur contexte et perdent une partie de leur signification. Ils risquent également de se détériorer en séchant. L'extraction sans moyens appropriés peut déjà mener à leur disparition. Les plongeurs qui ne participent pas à un projet archéologique scientifique devraient ainsi ne pas toucher aux sites.
3.	Respectez la législation sur la protection des sites archéologiques.	De nombreux sites du patrimoine subaquatique sont protégés par la loi. Veillez à bien comprendre la réglementation en vigueur avant de plonger afin de ne pas enfreindre la loi. Pour connaître les législations du monde entier, visitez : www.unesco.org/culture/natlaws
4.	Demandez les permissions pour plonger sur des sites signalés.	Il est souvent nécessaire d'obtenir une autorisation spécifique pour plonger sur des épaves ou des sites archéologiques particuliers. N'y plongez pas sans permis lorsqu'il est nécessaire, vous pourriez mettre le site et vous-même en danger. Respectez également les directives officielles régulant la plongée dans certains endroits. Les sites protégés sont souvent mentionnés sur les cartes marines et marqués par des bouées ou des panneaux d'avertissement sur la rive.
5.	Seuls les archéologues peuvent extraire des objets.	La plongée non-scientifique doit rester non-destructrice et non intrusive. Ne déplacez ou ne récupérez pas d'objets sauf dans le cadre de fouilles archéologiques officielles et sous la surveillance d'un archéologue professionnel autorisé par les autorités compétentes.
6.	N'emportez pas de souvenirs.	Plongez pour le plaisir et / ou pour vous investir dans la cause. Prenez des photographies et documentez les sites. Néanmoins, ne prenez aucun objet trouvé dans une épave ou un site subaquatique et ne détériorez pas le site. Vous sortiriez l'objet de son contexte et l'endommageriez en le ramenant à la surface.
7.	Respectez les mesures de protection des sites.	Toute mesure de protection (cages métalliques, couches de sable, bouées sonars), mise en place sur les sites archéologiques subaquatiques par les autorités, a pour but de protéger les sites de l'érosion, d'intrus irresponsables et des pillages. Elle doit être respectée. Même si vous n'emportez rien – les dommages que vous pouvez faire à ces systèmes de protection ouvrent la voie à une détérioration du site. Si vous constatez que de telles installations ont été détériorées, veuillez en avvertir les autorités.

8.	Rapportez aux autorités compétentes les découvertes.	Si vous découvrez une épave ou un site, ne diffusez pas l'information au public. Avertissez immédiatement les autorités nationales compétentes qui vous indiqueront la procédure à suivre. Si votre découverte a une valeur importante, il est possible que des fouilles soient menées ou que le site devienne un site protégé.
9.	Rendez les objets emportés.	Si vous avez pris un objet trouvé sur un site archéologique subaquatique, afin de le protéger des risques majeurs de détérioration, signalez-le aux autorités nationales compétentes dans les plus brefs délais. Lorsque vous découvrez un objet ancien, sous l'eau ou sur la plage, dont quelqu'un pourrait s'emparer ou qui pourrait être endommagé, contactez les autorités compétentes. Si cela n'est pas possible, alors récupérez le et remettez le à l'autorité la plus proche. Il pourrait indiquer la présence d'un site archéologique au large des côtes et fournir de précieuses informations sur ce site.
10.	Ne vendez pas notre patrimoine commun.	Les objets provenant de sites archéologiques subaquatiques ne doivent pas faire l'objet de transactions commerciales, au contraire ils doivent en être protégés. Nous pouvons apprendre beaucoup sur le développement des civilisations ou sur notre propre passé grâce aux épaves et aux ruines trouvées sous les eaux. Si cet héritage est dispersé, c'est une partie de notre histoire que nous perdons. Si vous avez connaissance de la vente d'objets acquis illégalement, avertissez les autorités.
11.	Documentez les sites découverts.	Si vous découvrez une épave ou une ruine subaquatique, collectez des informations précises sur son état et sa localisation exacte (photos, esquisses ou notes). Faites un rapport à ce sujet et accompagnez-le de votre documentation.
12.	Faites attention en prenant des photos.	Lorsque vous prenez des photos, faites attention à éviter tout contact avec l'épave ou les vestiges. La possession d'un appareil photo ne donne pas le droit de déplacer ou de nuire au patrimoine culturel. Beaucoup d'objets sont fragiles, quelque soit leur taille. Des gestes inadaptées lors de la prise de photos en milieu subaquatique peuvent endommager les éléments et objets fragiles : le choc d'un appareil photo, le mouvement d'une palme ou même le simple fait de toucher un objet peut l'endommager. Le matériel que vous emportez a un poids, assurez-vous de bien répartir la charge et de la maîtriser afin d'éviter tout contact avec les vestiges.
13.	Restez prudent.	La plongée sur des épaves ou des ruines peut être dangereuse. Veillez à respecter les normes de sécurité et à vérifier que votre condition physique est adéquate lorsque vous plongez sur un site. Faites attention à la profondeur, au temps et au courants, et n'entrez pas dans des cavités sans prendre les mesures de sécurité maximales. Ne plongez jamais seul. Plongez de préférence accompagné d'un guide professionnel et qualifié, et informez-vous en amont.
14.	Agissez en exemple.	Lorsque vous plongez dans des sites du patrimoine subaquatique, agissez en exemple pour les autres plongeurs et pour les non-plongeurs. Encouragez les autres plongeurs à suivre ce Code de Déontologie. Contribuez à sensibiliser les communautés locales, le public et les plongeurs à la conservation de ce patrimoine.
15.	Soutenez la ratification et le respect de la Convention 2001 sur la Protection du Patrimoine Culturel Subaquatique.	La Convention de l'UNESCO pour la Protection du patrimoine culturel subaquatique (2001) est un traité international protégeant le patrimoine culturel subaquatique. Elle énonce les principes de protection de base, dresse les grandes lignes de la coopération internationale et établit des règles pour l'archéologie subaquatique. Soutenez la Convention.